

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: FLY PLAQUETTE

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0112

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013135-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FLY PLAQUETTE
RAID PLAQUETTES ANTI-MOUCHES
PYREL PLAQUETTES ANTI-MOUCHES
RAID DÉCOR PLAQUETTES ANTI-MOUCHES

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SC Johnson Europe Sàrl
	Adresse	Z.A. la Piece 8 1180 Rolle Suisse
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0112	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013135-0000	
Date de l'autorisation	06/12/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	05/12/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	SC Johnson Europe Sarl
Adresse du fabricant	Z.A.la Piece 8, 1180 Rolle Suisse
Emplacement des sites de fabrication	IGO S.R.L Via Palazzo 46 24601 Albano Sant' Alessandro Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1404 - Transfluthrine
Nom du fabricant	BAYER Environmental Science
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair 69266 Lyon France
Emplacement des sites de fabrication	BILAG Industries Private Limited Plot # 306/3, II Phase, GIDC Vapi 396 195 Gujarat Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Transfluthrine		Substance active	118712-89-3	405-060-5	1,8

2.2. Type de formulation

Plaquette de cellulose imprégnée de transfluthrine
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Diffusion passive - non professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application par diffusion - Application par diffusion passive après retrait du conditionnement à l'intérieur des bâtiments Utiliser avec un ventilateur
Taux et fréquences d'application	1 plaquette / 20 m3 soit 1 plaquette /8 m ² - 0 - 1 plaquette / 20 m3 soit 1 plaquette /8 m ² Délai d'action : 24 heures Efficace jusque 4 mois après ouverture
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Plaquette de 4,9g emballée dans une cage en plastique (nylon) de 8,3 cm x 8,3 cm x 1,2 cm, emballée dans un sachet multicouche en polyéthylène téréphtalate (PET), éthylène alcool vinylique (EVOH) et polyéthylène faible densité (LDPE). Les sachets sont emballés dans un carton comprenant 2 sachets.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Chaque plaquette protège une pièce jusqu'à 8 m² (20 m³).
- Pour une efficacité optimale, placer la plaquette en hauteur et ne pas l'accoler à un mur.
- Évitez les sources de chaleur (radiateur, lumière du soleil directe) et les fenêtres ouvertes.
- Utiliser dans une pièce bien ventilée.
- Alternier avec des moyens de lutte non chimiques (ex : piège à glue).
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Tenir hors de la portée des enfants.
- Ne pas ouvrir le boîtier et ne pas toucher le contenu du boîtier.
- Ne pas utiliser à proximité de denrées ou de boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux.
- Ne pas utiliser à proximité de surfaces et d'équipements qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux.
- Couvrir tous les réservoirs d'eau avant application
- Retirer ou couvrir les terrariums, les aquariums et les cages avant application.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : Laver la peau contaminée avec de l'eau et du savon. En cas de symptômes, consulter un centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez les lentilles de contact si facile à faire. Continuer à rincer à l'eau tiède pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation ou de troubles de la vision.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- A la fin du traitement, collecter les diffuseurs en vue de leur élimination
- Eliminer le produit non utilisé, son conditionnement et tous les autres déchets dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans à température ambiante.

6. Autres informations

-
